

Délibération CHSCT Finances Nord spécial du 17 Janvier 2017

Les représentants du personnel au CHS-CT Finances Nord, après en avoir débattu, constatent que les personnels des services de la DRFIP Nord expriment des plaintes relatives à une souffrance au travail.

-Nombreuses réactions et interrogations des agents auprès des représentants des personnels suite à la dégradation accrue des conditions de travail.

– Rédaction de cahier revendicatif par site et par service.

– Mouvements de grèves massifs dans toutes les RAN du département.

– Annotations des registres RST et du DUERP notamment pour y faire figurer des Risques Psycho-Socios sans prise en compte dans le PAP.

– Rédaction de multiples fiches de signalement dans un grand nombre de sites.

Ils considèrent que les réorganisations et restructurations s'opèrent dans la direction au mépris des agents et que leurs impacts sur leur santé ne sont pas étudiées.

Ils estiment que parvenir à la mise en œuvre d'une politique de prévention réelle et ambitieuse de la souffrance au travail serait un apport bénéfique pour les agents.

Ils rappellent que l'Administration conformément à l'Article L4121-1 du Code du Travail doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Dans ces circonstances, pour exercer la mission du CHSCT, il est décidé de recourir aux dispositions de l'article 51 du décret 82-453 modifié, pour faire appel à un expert agréé.

A cet effet, les représentants du personnel désignent le cabinet, agréé par le Ministère du travail, Aliavox, 24 Villa des Cailloux, 95600 EAUBONNE

La mission de l'expert :

Diagnostiquer et identifier des risques et facteurs de risques socio-organisationnels à l'origine des plaintes et manifestations de souffrance sur les lieux des services concernés.

Formuler des préconisations et recommandations permettant au CHSCT d'élaborer des mesures préventives de ces risques et facteurs de risques socio-organisationnels.

Etudier la soutenabilité du projet de suppression d'emploi 2017 au regard de l'impact des suppressions d'emplois, des restructurations, fusions et suppressions de services, des expérimentations et de l'évolution de l'accueil depuis la fusion en 2008.